Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 007-200039808-20260929-2026_09_16-DE

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 29 septembre 2026
Convocation du 22 septembre 2026

N° 2026_09_016

Objet : Culture - Intervention musicale en milieu scolaire : conventions et tarif année scolaire 2026/2027

Le 29 septembre 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Ruoms, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.
Présents : Luc PICHON, Antoine ALBERTI, Jean-Claude BACCONNIER, Olivier BERTRAND, Didier BOULLE, Jean-Christian BRUEYRE, Vincent CERVINO, Franck CHABAUD, Bernard CHARNAY, Jocelyne CHARRON, Samy CHEMELLALI, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Jean-François DEGORE, Arlette DEANAZ, Valérie DEVUN, Denise GARCIA, Robert GUERRAIRI, Laurence HOTTE, Nadège ISSARTEL, Laura JACQUET, Gisèle LUZZI, Jean-Yves MARAINE, Gérard MARRON, Jean-Yvon MAUDUIT, Yves RIEU, Yves TESTUT, Frédéric TOULOUZE, Xavier TOURRE, Laurent UGHETTO, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Colette VIGNE, Nathalie VOLLE
Pouvoir : Chantal CAPELLE à Frédéric TOULOUZE, Hervé OZIL à Laurence HOTTE
Absents : Delphine CHLIEH, Yvette DARNOUX, Béatrice MOREAU,
Secrétaire de séance : Vincent CERVINO

Nombre de membres en exercice : 40 - nombre de membres présents : 35
Nombre de pouvoirs : 2 - nombre de suffrages exprimés : 37
Vote contre : pour : 37 abstention :

Depuis 2022, la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche organise un service mutualisé pour les interventions musicales auprès des scolaires du territoire selon les modalités suivantes :
- Appel à un intervenant qualifié (DUMI) pour prendre en charge ces interventions sous forme de prestations de service,
- Convention avec les communes qui souhaitent bénéficier du service pour préciser les modalités d'interventions et de paiements des prestations

Considérant la réussite de ces interventions, il est proposé de poursuivre cette action pour l'année scolaire 2026/2027, tout en tenant compte de certains changements pour la rentrée scolaire :

- Modification des tarifs du prestataire qui s'élèvent forfaitairement à 915€ pour 15 séances x 1h et 457,5€ pour 15 séances x 30mn.
- Conventionnement avec l'école primaire privée St Joseph afin de régulariser le reste à charge pour les élèves non originaires de Ruoms (le coût de la prestation n'est pas pris en charge par la Commune de Ruoms)

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la mise en œuvre des interventions musicales en milieu scolaires pour l'année scolaires 2026/2027, les modifications tarifaires proposées ainsi que le conventionnement avec l'école primaire privée St Joseph.

Autorise, le Président à signer tous documents nécessaires

Le Président
Luc PICHON

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES GORGES DE L'ARDÈCHE * 07150 VALLON PONT D'ARC *

Le Secrétaire de séance
Vincent CERVINO